

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION DE TITRES DE TRANSPORT DE REMONTÉES MÉCANIQUES

Station HABÈRE-POCHE

Siège social : 1 Place de l'église 74420 HABÈRE-POCHE

Exploitant le domaine skiable des Habères

Ci-après dénommé « l'exploitant »

Article 1 : GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation s'appliquent à l'ensemble des titulaires de titres de transport sur remontées mécaniques donnant l'accès au domaine skiable des Habères (ci-après dénommé « le domaine skiable »).

Si une disposition des présentes venait à faire défaut, elle serait considérée comme étant régie par les usages en vigueur dans le secteur des remontées mécaniques et pour les sociétés ayant leur siège social en France.

L'acquisition d'un titre de transport sur remontées mécaniques (ci-après dénommé « FORFAIT RM ») implique la connaissance et l'acceptation de l'intégralité des présentes conditions générales de vente et d'utilisation, sans préjudice des voies de recours habituelles.

Les présentes CGV ont été mises à jour le 19 octobre 2022. Cette édition annule et remplace les versions antérieures.

Le titre de transport est déterminé pour un domaine de validité, une durée, une catégorie de personne et il n'est utilisable que sur les réseaux des remontées mécaniques des domaines pour lequel il a été émis.

Les tarifs des FORFAITS RM et des supports sont affichés aux abords des caisses. Ils sont également consultables sur le site : www.jeskieauxhaberes.com

Tout FORFAIT RM est strictement personnel, incessible et intransmissible.

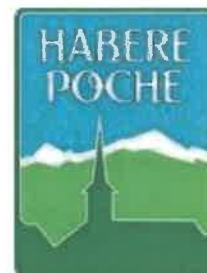
Le FORFAIT RM est composé d'une carte à puce aussi appelée « carte Main-Libre » sur lequel est enregistré un titre de transport, et d'un justificatif de vente.

Cette carte à puce donne accès aux remontées mécaniques en service pendant la durée de validité du titre de transport et suivant les conditions et modalités précisées ci-après. Chaque émission de FORFAIT RM donne lieu à la remise d'un justificatif sur demande du client (suite à la nouvelle loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire et de l'article L541-15-10 du Code de l'environnement qui entrera en vigueur à partir du 01/01/2023) sur lequel figure la nature du titre de transport, sa date de validité et un numéro identifiant.

Station Habère-Poche - Mairie - 1 Place de L'Église- 74420 HABÈRE-POCHE

Tel. : 04 50 39 50 31 – E-mail : infos@leshaberes.com

Habère-Poche est l'une des stations des Alpes du Léman, destination de loisirs et de séjours 4 saisons.



Cependant, ce justificatif doit pouvoir être présenté par le titulaire du FORFAIT RM pour des demandes concernant par exemple la perte du FORFAIT RM.

Article 2 : LE SUPPORT DES FORFAITS RM

Il s'agit d'un support « carte à puce » rigide, personnel et payant, sur lequel on encode un titre de transport à durée déterminée permettant l'accès aux remontées mécaniques. En vente 3 €. La garantie ne s'applique qu'en cas d'utilisation normale du support. Elle consiste à délivrer un nouveau support en remplacement du support défectueux, sous réserve que la carte soit en bon état et n'ait pas fait l'objet d'une mauvaise utilisation. Tout remplacement d'un support détérioré (plié, perforé, perdu...) sera facturé 3 €.

La possession d'une carte Main-Libre des stations des Habères ou d'Hirmentaz est obligatoire pour l'édition d'un forfait vendu par le domaine skiable des Habères.

Les forfaits permettent l'accès au domaine skiable des Habères et éventuellement d'Hirmentaz.

Si le client ne possède pas de carte Main-Libre adaptée, son achat est obligatoire. Pour les clients possédant une carte Main-Libre valable, l'envoi préalable d'une carte Main-Libre et d'une photo est obligatoire afin d'éditer les forfaits à l'avance.

Article 3 : PHOTOGRAPHIE DU TITULAIRE

La vente de tout titre de transport d'une durée supérieure ou égale à 3 jours, de titre enfant de moins de 5 ans et senior de + de 75 ans d'une durée supérieure ou égale à 3 jours, ainsi que de titre de transport de « catégorie saison » est subordonnée à la remise d'une photographie récente, de face, sans lunette de soleil, ni couvre-chef. La remise de cette pièce à l'exploitant par le futur titulaire du FORFAIT RM est obligatoire.

Pour l'achat d'un forfait sur Internet, cette photo doit être envoyée par e-mail ou courrier postal.

Toutes les photos envoyées doivent porter le nom du bénéficiaire du forfait. Pour les personnes payant par chèque bancaire et les personnes devant envoyer leur carte Main-Libre, l'envoi de la photo par courrier, avec ces différents éléments, est conseillé.

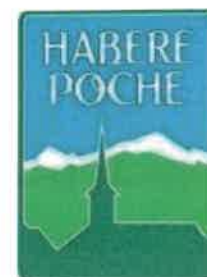
Article 4 : VALIDITÉ DU TITRE DE TRANSPORT

Tout FORFAIT RM donne droit, durant sa période de validité, à la libre circulation sur les remontées mécaniques du domaine skiable pour lequel il a été émis, sans aucune priorité de quelque nature que ce soit. Les secteurs de validité du FORFAIT RM sont définis sur le plan des pistes de la saison d'hiver concernée et durant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques telles qu'elles sont affichées aux caisses de l'exploitant ou sur le site internet,

Station Habère-Poche - Mairie - 1 Place de L'Église- 74420 HABÈRE-POCHE

Tel. : 04 50 39 50 31 – E-mail : infos@leshaberes.com

Habère-Poche est l'une des stations des Alpes du Léman, destination de loisirs et de séjours 4 saisons.



sous réserve des conditions météorologiques, d'enneigement ou conjoncturelles. Aucun remboursement ou dédommagement ne sera possible.

Le FORFAIT RM doit être conservé par son titulaire durant tout le trajet effectué sur chaque remontée mécanique, de son aire de départ à celle d'arrivée afin de pouvoir être présenté, accompagné du justificatif de vente, à tout agent de l'exploitant qui est en droit de le lui demander et au contrôle d'accès automatique.

Article 5 : ASSURANCES

L'assurance «e-gloo» est proposée lors de l'achat des forfaits en ligne. Celle-ci peut être souscrite ultérieurement aux caisses des remontées mécaniques.

Les secours en montagne ne sont pas gratuits et sont à la charge du blessé. A disposition aux caisses des Remontées Mécaniques des stations partenaires, dans certaines Écoles du Ski Français, E-gloo Protect vous apporte toutes les garanties d'assurance et d'assistance nécessaires pour une pratique des sports de neige en toute tranquillité.

ATTENTION, Cette assurance prend directement en charge l'ensemble des frais de recherche et de secours ainsi que le rapatriement médicalisé. En fonction des options d'assurances souscrites vous bénéficiez de l'annulation de séjour (souscription en amont du séjour) l'assurance vous remboursera votre forfait RM ou votre carte d'accès Nordique et vos cours ESF réservés et payés d'avance. En cas d'interruption de séjour pour cause d'accident, maladie (avec hospitalisation), retour anticipé, l'assurance vous remboursera votre forfait RM ou votre carte d'accès Nordique et vos cours de ski au prorata temporis des journées non utilisées.

Plus d'information sur www.e-gloo.eu

Article 6 : FRAUDE - ABSENCE OU NON CONFORMITÉ DE FORFAIT RM - RESPECT DU RÈGLEMENT DE POLICE

Toute personne utilisant une remontée mécanique donnant l'accès au domaine skiable visé par les présentes, sans FORFAIT RM, ou munie d'un FORFAIT RM non conforme (mauvais secteur de validité, non-respect de la catégorie d'âge, titre périmé ou falsifié, échange, etc.) sera passible des poursuites et indemnités ci-dessous. Il en sera de même en cas de non-respect par le titulaire d'un FORFAIT RM des règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques.

Des agents de l'exploitant procéderont au constat de ces infractions qui feront l'objet, suivant le cas :

- Du versement d'une indemnité forfaitaire éteignant l'action publique et augmentée le cas échéant de frais de dossier. Cette indemnité forfaitaire est égale à CINQ fois la valeur du FORFAIT RM journée complète tarif public pratiqué par l'exploitant (Art. 80-4 5e décret n° 730 du 22 mars 1942 et Loi n° 85-1407 du 30 Décembre 1985).

- De poursuites judiciaires.

Outre l'indemnité forfaitaire ou poursuites ci-dessus, les agents de l'exploitant procéderont au retrait immédiat de tout FORFAIT RM nominatif ou personnalisé (nom, photo, réduction



tarifaire spécifique, etc.) ne correspondant pas à son titulaire en vue de constitution du dossier d'infraction.

Article 7 : PASSAGE AUX BORNES

Lorsque l'une des remontées mécaniques est équipée de bornes de contrôle d'accès, et pour un bon fonctionnement lors du passage aux bornes de contrôle, l'utilisateur doit porter sa carte main-libre dans sa poche éloignée des portables, clés ou tout autre objet métallique susceptible de causer un dysfonctionnement.

Il est proscrié de porter plusieurs cartes main-libre sur soi, ceci pouvant entraîner :

- un dysfonctionnement lors du passage en borne ;
- une situation d'infraction pouvant entraîner une régularisation ;
- l'activation de plus d'un titre, ce qui occasionnerait un surcoût qui ne pourra faire l'objet d'aucun dédommagement.

Article 8 : TARIFS DES FORFAITS RM

Tous les tarifs publics de vente des FORFAITS RM sont affichés aux points de vente de l'exploitant. Des brochures incluant ces tarifs sont également disponibles à l'Office de Tourisme et chez nos partenaires.

Ces tarifs sont exprimés en euros et toutes taxes comprises. Dans tous les cas, la détermination de l'âge du titulaire à prendre en compte sera celui au premier jour de validité du FORFAIT RM à délivrer.

La période durant laquelle les forfaits saison sont proposés à tarif promotionnel sur le site correspond à la période promotionnelle en guichets, qui s'interrompt le dimanche 4 décembre 2022 à 17h pour les forfaits saison 2 massifs Les Habères-Himentaz-Roc d'Enfer et le dimanche 25 décembre 2022 à 17h pour les forfaits saison Les Habères, Les Habères-Hirmentaz.

De manière générale, en dehors de la période promotionnelle, les forfaits saison sont proposés au tarif habituel.

Les tarifs des forfaits 5, 6 et 7 jours sont différents en fonction de la période de ski et non de la période d'achat du forfait.

Article 9 : RÉDUCTIONS ET GRATUITES

Les réductions ou gratuités décrites dans le document tarifaire ou sur demande auprès des services concernés ne seront accordées que sur présentation à la caisse, au moment de l'achat, de pièces officielles justifiant les avantages tarifaires. Aucune réduction ne sera accordée après l'achat.

Article 10 : MODALITÉS DE PAIEMENT

I. Le paiement en ligne via le site jeskieauxhaberes.com

Le client paie par carte bancaire uniquement.

Station Habère-Poche - Mairie - 1 Place de L'Église- 74420 HABÈRE-POCHE

Tel. : 04 50 39 50 31 – E-mail : infos@leshaberes.com

Habère-Poche est l'une des stations des Alpes du Léman, destination de loisirs et de séjours 4 saisons.



Le règlement par carte bancaire est immédiat. Les données enregistrées par le système de paiement par carte bancaire en ligne « PAYBOX SYSTEM » constituent la preuve des transactions financières. Le refus de débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque entraîne l'annulation du processus de commande.

II. Le paiement à la caisse automatique

Le client peut payer uniquement par carte bancaire.

Le règlement par carte bancaire est immédiat. Les données enregistrées par le système de paiement par carte bancaire en ligne constituent la preuve des transactions financières. Le refus de débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque entraîne l'annulation du processus de commande.

III. Le paiement au guichet

Le client peut choisir le paiement par chèque, chèque vacances, carte bancaire ou espèces.

Le règlement par carte bancaire est immédiat. Les données enregistrées par le système de paiement par carte bancaire constituent la preuve des transactions financières. Le refus de débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque entraîne l'annulation des FORFAITS RM édités.

Le règlement par chèque est immédiat. Seuls les chèques émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco sont acceptés. Le refus de débit du compte bancaire de l'acheteur par sa banque entraîne l'annulation des FORFAITS RM édités. (Attention : nous n'acceptons pas de paiement en plusieurs chèques)

Le règlement par chèque vacances est immédiat. Seuls les chèques vacances ANCV sont acceptés. Le refus de ces derniers par l'Agence Nationale des Chèques Vacances entraîne l'annulation des FORFAITS RM édités.

Le règlement en espèces est immédiat. Seule la devise euro est acceptée.

Article 11 : COMMANDE ET EXÉCUTION DE LA COMMANDE

La commande s'effectue en utilisant le bon de commande téléchargeable sur internet sur le site jeskieauxhaberes.com

Le client enverra son bon de commande par courrier ou en le déposant à la mairie 1, place de l'Église 74420 HABÈRE POCHE ou à l'Office de tourisme.

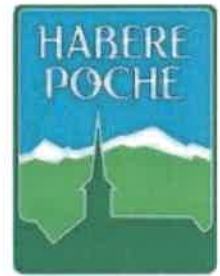
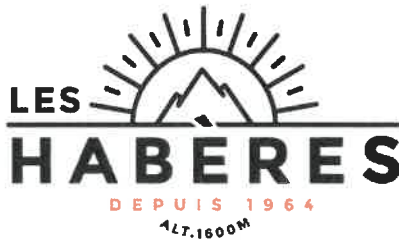
Elle concerne uniquement les forfaits saison promotionnels et les forfaits séjour (de 2 à 7 jours)

Le client pourra effectuer son règlement :

Station Habère-Poche - Mairie - 1 Place de L'Église- 74420 HABÈRE-POCHE

Tel. : 04 50 39 50 31 – E-mail : infos@leshaberes.com

Habère-Poche est l'une des stations des Alpes du Léman, destination de loisirs et de séjours 4 saisons.



Par chèque à l'ordre du Trésor Public dont l'encaissement sera différé. Seuls les chèques émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco sont acceptés. (Attention : nous n'acceptons pas de paiement en plusieurs chèques)

La mise à l'encaissement du chèque et l'édition du forfait seront effectués à réception du chèque et des différents éléments demandés (sous réserve de la bonne validité du chèque).

Par chèque vacances (ANCV), effectif à la date de réception des chèques vacances.

Seuls les chèques vacances ANCV sont acceptés. Le refus de ces derniers par l'Agence Nationale des Chèques Vacances entraîne l'annulation des FORFAITS RM édités.

A défaut de réception des éléments requis, l'édition du forfait devra se faire au guichet.

Le client devra joindre à son bon de commande tous les justificatifs nécessaires à la bonne prise en compte de sa commande : pièce d'identité, photo, carte main-libre les cas échéants. Si les justificatifs ne sont pas joints, la commande ne sera pas préparée.

Article 12 : DISPONIBILITÉ ET DÉLIVRANCE DES FORFAIT RM

Le forfait n'est en aucun cas livré au domicile du client.

Le ou les forfaits doivent être retirés auprès du lieu et aux heures indiqués sur le message électronique récapitulatif de la commande.

Les forfaits pourront être retirés au minimum 3 jours après réception des différents éléments nécessaires à leur édition aux caisses des remontées mécaniques durant les périodes et horaires d'ouverture.

Les personnes ayant acheté un forfait en ligne et ayant envoyé tous les éléments nécessaires pour éditer les forfaits à l'avance sont prioritaires pour le retrait de leur forfait aux caisses des remontées mécaniques. Cela permet aux clients de récupérer leur forfait sans attente aux caisses.

Les clients n'ayant pas envoyé les différents éléments nécessaires pour éditer leurs forfaits à l'avance devront récupérer ou recharger leur forfait aux caisses des remontées mécaniques durant les périodes et horaires d'ouverture.

La délivrance des titres de transport donne lieu à un processus d'identification et d'authentification. L'acheteur devra se doter, pour le retrait de son forfait, d'une pièce d'identité, d'un certificat de scolarité ou d'une carte étudiante valable pour l'année en cours (pour les forfaits étudiants uniquement) et de l'e-mail de confirmation de la commande.

Lors du retrait du ou des forfaits au guichet, une signature sera demandée sur la confirmation de commande éditée par la personne responsable de la vente en ligne.

Station Habère-Poche - Mairie - 1 Place de L'Église- 74420 HABÈRE-POCHE

Tel. : 04 50 39 50 31 – E-mail : infos@leshaberes.com

Habère-Poche est l'une des stations des Alpes du Léman, destination de loisirs et de séjours 4 saisons.



Article 13 : PERTE OU VOL DU FORFAIT RM

Les titres perdus, volés, oubliés ou détériorés peuvent être remplacés uniquement sur présentation d'un justificatif de vente. Le support main-libre devra être racheté : 3€.

Les titres retrouvés sont confiés à la caisse principale des Habères, au Bois Noir.

Tél de la caisse du Bois noir : 04 50 39 51 31 – Tél de l'office de tourisme : 04 50 39 54 46

Tél de la mairie d'Habère-Poche : 04 50 39 52 64

Article 14: REMBOURSEMENT

Les forfaits séjours et saison tiennent compte d'une dégressivité avantageuse.

Dans le cas où un FORFAIT RM délivré n'aurait pas été utilisé ou utilisé partiellement, celui-ci ne sera ni remboursé ni échangé, quelle qu'en soit la cause : maladie, accident ou toute autre cause personnelle au titulaire, et ce quelle que soit la durée de validité dudit FORFAIT RM.

Il est porté à la connaissance des titulaires du FORFAIT RM de la possibilité de couverture de ce risque par des compagnies d'assurances spécifiques. Tous renseignements à cet effet sont à demander aux caisses de l'exploitant.

Article 15 : INTERRUPTION DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DES REMONTÉES MÉCANIQUES

Seul un arrêt complet de plus d'une journée de la totalité des remontées mécaniques du domaine skiable peut donner lieu à un dédommagement du préjudice subi par le titulaire d'un FORFAIT RM de plus de 2 jours, sur présentation dudit FORFAIT RM et l'établissement d'une fiche de demande d'avoir commercial délivrée par les caisses ou au bureau d'accueil de l'exploitant, **exceptés les forfaits saison.**

Seuls les FORFAITS RM ayant été acquis et réglés directement par leur titulaire aux caisses de l'exploitant peuvent donner lieu à dédommagement commercial fixé par l'exploitant.

Pour bénéficier de ce dédommagement, les pièces justificatives accompagnées de la demande de dédommagement doivent être déposées au bureau d'accueil et d'information de l'exploitant par le titulaire du FORFAIT RM dans le mois de l'interruption des remontées mécaniques. Le client pourra bénéficier, sur justificatifs :

- Soit d'une prolongation immédiate
- Soit d'un avoir en journée(s) de ski à utiliser avant la fin de la seconde saison d'hiver suivant celle en cours. Dans ce cas, le forfait délivré sera obligatoirement nominatif et émis au nom du titulaire.

L'utilisateur ne saurait prétendre à une quelconque somme ou prestation excédant cette indemnisation.

Article 16 : RESPECT DES RÈGLES DE SÉCURITÉ

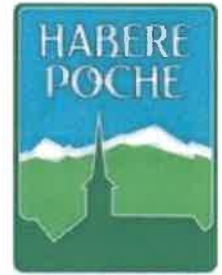
Tout titulaire d'un FORFAIT RM est tenu de respecter les règles de sécurité relatives au transport par remontées mécaniques, notamment les règlements de police affichés au départ des remontées mécaniques, les pictogrammes les complétant ainsi que toutes consignes

7

Station Habère-Poche - Mairie - 1 Place de L'Église- 74420 HABÈRE-POCHE

Tel. : 04 50 39 50 31 – E-mail : infos@leshaberes.com

Habère-Poche est l'une des stations des Alpes du Léman, destination de loisirs et de séjours 4 saisons.



données par le personnel de l'Exploitant, sous peine de sanction. De même sur les pistes de ski, l'usager du domaine skiable est soumis au respect de l'arrêté municipal relatif à la sécurité sur les pistes de ski et il lui est recommandé de tenir compte des «Dix règles de conduite des usagers des pistes» éditées par la Fédération Internationale de Ski (FIS).

Article 17 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'ensemble des informations qui sont demandées par l'exploitant pour la délivrance de FORFAIT RM est obligatoire.

Concernant les FORFAITS RM personnalisés, les données relatives aux déplacements de leurs titulaires sont également collectées à des fins de gestion des opérations d'accès aux remontées mécaniques et de contrôle des titres de transport. Les données sont aussi recueillies à des fins statistiques.

Il est constitué un traitement automatisé d'informations nominatives dont l'objectif est la constitution d'une base de données billetterie et suivi de consommation ; la sécurité et la confidentialité de ces données sont garanties par les HABÈRES. L'ensemble de ces données est uniquement destiné aux HABÈRES.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés, le titulaire d'un FORFAIT RM (ou son représentant légal) dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour motifs légitimes et de suppression des données qui le concernent auprès de l'exploitant concerné, en écrivant à l'adresse suivante :

Station Habère-Poche - Mairie - 1 Place de L'Église - 74420 HABÈRE-POCHE - Tél 04 50 39 50 31

En application de l'article 90 du décret n°2007-451 du 25 mars 2007, toute personne peut recevoir les informations du présent paragraphe sur un support écrit, après une simple demande orale ou écrite auprès des services susvisés.

Article 18 : RÉCLAMATION, SUGGESTION ET SERVICE CLIENTÈLE

Les réclamations et suggestions peuvent être faites :

- par e-mail infos@leshaberes.com
- par téléphone : 04 50 39 50 31

Article 19 : CONDITIONS PARTICULIÈRES LIÉES AUX CONDITIONS SANITAIRES

De manière exceptionnelle, en cas de non-fonctionnement des remontées mécaniques imposées par des mesures de protection sanitaire liées à l'épidémie de Covid-19, les forfaits déjà achetés pourront faire l'objet d'un remboursement dans les conditions identiques à celles en vigueur pour la saison 2021 / 2022 (étant entendu que le forfait 1/2 journée est remplacé par le forfait 5 heures). Ce remboursement devra être demandé avant la date du 15 avril 2023.

Station Habère-Poche - Mairie - 1 Place de L'Église- 74420 HABÈRE-POCHE

Tel. : 04 50 39 50 31 – E-mail : infos@leshaberes.com

Habère-Poche est l'une des stations des Alpes du Léman, destination de loisirs et de séjours 4 saisons.